

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

ZIMMER HOLDINGS FRANCE SAS



PRÉSENTÉE PAR



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU
DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES,
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ
ZIMMER HOLDINGS FRANCE SAS**

TERMES DE L'OFFRE

50 euros par action Medtech

DURÉE DE L'OFFRE

15 jours de négociation

Le présent communiqué établi par Zimmer Holdings France SAS est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 6 septembre 2016, apposé le visa n°16-419 en date du 6 septembre 2016 sur la note d'information établi par Zimmer Holdings France SAS relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par cette dernière sur les actions Medtech non encore détenues par elle.

La note d'information est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Zimmer Holdings France SAS (www.zimmerbiomet.fr). Elle peut être obtenue sans frais auprès de :

Zimmer Holdings France SAS
70, rue du Chanoit
25600 Brognard

BNP Paribas
4, rue d'Antin
75002 Paris

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Zimmer Holdings France SAS, a été déposé auprès de l'AMF le 6 septembre 2016 et mis à la disposition du public le 7 septembre 2016 selon les mêmes modalités.

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où le nombre d'actions non présentées à l'offre publique d'achat par les actionnaires minoritaires de la société Medtech ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Medtech, Zimmer Holdings France SAS demandera, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat, conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de Medtech non apportées à l'offre publique d'achat moyennant une indemnisation de 50 euros par action Medtech, étant précisé que cette procédure de retrait entraînera la radiation des actions Medtech.

CONTACTS

Monica Kendrick
Tél: +1 574-372-4989

Email : monica.kendrick@zimmerbiomet.com

Robert J. Marshall Jr.

Tél: +1 574-371-8042

Email : robert.marshall@zimmerbiomet.com

Barbara Goslee

Tél : +1 574-371-9449

Email : barb.goslee@zimmerbiomet.com

Pour toute question relative à l'offre publique d'achat simplifiée, vous pouvez envoyer un email à l'adresse suivante : OffredachatMedtech.info@zimmerbiomet.com